Elections législatives de juin 1968 - 3ème circonscription - 5° arr. - Paris.

" DÉCIDER SOI-MÊME "

MOUVEMENT INDÉPENDANT POUR L'AUTODÉTERMINATION DU CITOYEN ET LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION

NOUS CONSTATONS :

✪ LA LOI ELECTORALE ACTUELLE NE PERMET PAS UNE REPRESENTATION FIDELE DU PAYS.

Le découpage géographique fait que les circonscriptions présentent un nombre d'électeurs extrêmement variable : pour être élu, il faut parfois à un candidat deux fois, trois fois plus de voix qu'à un autre candidat se présentant dans une circonscription voisine.

Le mode de scrutin majoritaire à 2 tours élimine des minorités importantes qui ne se trouvent pas représentées sur le plan national. La plupart du temps, les majorités électorales ne représentent pas une majorité réelle : la vraie majorité, c'est la minorité plus les abstentionnistes.

✪ LA SOUVERAINETE DU CITOYEN S'ALIENE EN SE DELEGUANT.

La souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Etant citoyen, vous êtes une partie de souverain. Mais votre règne est éphémère : dès que vous avez déposé votre sceptre - un bulletin de vote - dans l'urne, vous n'êtes plus rien, vous êtes redevenu sujet.

Le souverain, c'est l'élu. C'est lui qui décide : votre avis ne compte plus.

Ainsi, la souveraineté s'aliène en se déléguant.

✪ LE CITOYEN N'EST PAS CONSULTE SUR LES PROBLEMES ESSENTIELS :

il n'a jamais à donner son avis, on ne le lui demande pas.

Lui a-t-on demandé son avis sur les problèmes de la France ? Sur la paix ou sur la guerre ? Sur le logement ou sur la force de frappe ? Sur l'enseignement, l'armée, la santé publique..?

Pourtant, n'est-ce pas le citoyen qui supporte dans sa personne et dans ses biens les conséquences des décisions gouvernementales ? Il serait donc logique que ce soit lui qui décide puisque c'est lui qui paye.

NOUS PROPOSONS :

✪ L'AUTODETERMINATION DU CITOYEN,

c'est-à-dire la possibilité, pour le citoyen, de décider lui-même par le suffrage universel et l'exercice raisonnable du référendum:

★ SUR LE PLAN LOCAL

par l'élection du maire et du conseil municipal au suffrage universel, et par référendum sur les affaires de la commune.

★ SUR LE PLAN REGIONAL

par l'élection du préfet ou super préfet au suffrage universel ainsi que les Assemblées régionales, et par référendum sur les affaires de la région.

★ SUR LE PLAN NATIONAL

par l'élection au suffrage universel du président de la République et des Assemblées nationales, et par référendum sur les affaires nationales.

✪ NOUS SOMMES CONTRE tout référendum-plébiscite et contre tout référendum demandant un mandat général d'attribution de pouvoirs.

✪ LA DEMOCRATIE SEMI-DIRECTE N'ABOLIRAIT PAS LE SYSTEME REPRESENTATIF

les représentants de la Nation étant les techniciens qui étudieraient et exposeraient les problèmes.

Ce serait la nation elle-même qui déciderait des questions graves et de la ligne à suivre.

En fait, le nouveau régime devrait présenter une symbiose harmonieuse entre la démocratie représentative et la démocratie directe.

• • • • •

NOUS DEMANDONS :

✪ UNE INFORMATION IMPARTIALE :

Le gouvernement disposant jusqu'alors de moyens techniques puissants pour le conditionnement des cerveaux, il est nécessaire que de libres informations puissent être données, car dans le cas contraire, le référendum deviendrait plébiscite.

La radio et la télévision doivent cesser d'être le monopole du gouvernement et devenir des organismes indépendants gérés et dirigés par les citoyens.

✪ UNE ECOLE NOUVELLE.

Il est aussi nécessaire que la libération des esprits soit traduite par l'utilisation de méthodes nouvelles dans l'enseignement et que les écoles (et l'Université) préparent les hommes, non à se concurrencer, mais à s'aider les uns les autres et à collaborer entre eux : on doit y faire l'apprentissage de la démocratie et de la fraternité.

✪ LA REVISION DE LA CONSTITUTION

La révision de la Constitution doit être faite afin de permettre le référendum à vocation législative et celui d'initiative populaire.

Chaque citoyen doit avoir le pouvoir de présenter à la discussion des Assemblées, puis au référendum, un projet de loi ou une réforme ayant recueilli le nombre de signatures fixé par la loi.

VOTRE AVENIR DÉPEND DE VOUS

Ainsi il dépendra de vous-même d'orienter et de choisir votre destin. Vous pourrez vous-même décider de bâtir cette société nouvelle plus FRATERNELLE et plus PACIFIQUE que vous espérez, dans laquelle l'Etat serait au service du citoyen et non le citoyen au service de l'Etat, et pour laquelle vous souhaitez :

- plus de vérité
- plus de justice
- plus de liberté
- plus de bien-être
- moins de contraintes

et moins d'impôts.

ET C'EST POUR VOUS AIDER A LA REALISER QUE JE SOLLICITE VOTRE VOIX.

Jeanne HASLE , Suppléante
Secrétaire du Registre international
des Citoyens du Monde.



André CASTEILLA

Citoyen du Monde, Fondateur du Mouvement



Autant il est difficile et dangereux de rendre LIBRE un peuple qui veut être esclave,
autant il est difficile et dangereux de rendre ESCLAVE un peuple qui veut être LIBRE!

Machiavel